

2- OBJET : Précision sur le Budget Primitif 2021.

Suite à l'adoption du Budget Primitif 2021 par délibération en date du 12 avril 2021, il y a lieu de préciser les soldes des différentes sections, soit :

- En section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 152 829,43 €
- En section de fonctionnement : sur équilibre d'un montant de 30 884,63 € (305 274,00 € en dépenses pour 336 158,63 € en recettes) autorisé par les dispositions des articles L 1612-7 et L 1612-20 du code général des collectivités locales.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

3- OBJET : Décision Budgétaire Modificative.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir des nouvelles guirlandes lumineuses de Noël, une table béton et une sonorisation.

Une décision budgétaire modificative est donc nécessaire pour l'achat de ses acquisitions, soit :

- Article 2111 « Terrains nus » : - 2000,00 €
- Article 21538 « Autres réseaux » : - 4000,00 €
- Article 2188 « Autres immobilisations corporelles » : + 6000,00 €

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

4- OBJET : Implantation d'une haie champêtre.

La bibliothèque municipale de Levainville a pour projet l'implantation d'une haie champêtre sur le parking de notre salle polyvalente La Grange.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour ce projet.

L'endroit exact de l'implantation de cette haie sera décidé en concertation avec les membres de la bibliothèque.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0